

31045

Balai miquet, 260 mm, Souple/dur, Blanc



Nettoyez facilement les zones étroites entre les outils de production grâce à ce balai Miquet. Idéal pour balayer les zones sèches, en association avec la pelle à manche droit. Compatible avec tous les manches Vikan.

Données techniques

Article Numéro	31045
Type de fibres	Souple/dur
Longueur de fibre visible	75 mm
Connection	Fileté
Matériau	Polypropylène Polyester (PBT) Acier inoxydable (AISI 304L)
Conforme au 1935/2004 (CE) sur les matériaux agréés contact alimentaire ¹	Oui
Fabriqué selon le Règlement EU 2023/2006/EC relatif aux Bonnes Pratiques de Fabrication.	Oui
Matériau agréé FDA (CFR 21) ¹	Oui
Conforme à la Réglementation UK 2019 No. 704 sur les matériaux aptes au contact alimentaire	Oui
Complies with California Proposition 65	Oui
Conformité Halal et Casher	Oui
PFAS ajoutés intentionnellement	Non
Quantité par Carton	10 Pcs.
Quantité par Palette (80 x 120 x 180 cm)	800 Pcs.
Quantité par couche (Palette)	80 Pcs.
Colis Longueur/Profondeur	380 mm
Colis Largeur	290 mm
Colis Hauteur	180 mm
Longueur/Profondeur	260 mm
Largeur	35 mm
Hauteur	175 mm
Poids net	0,34 kg
Poids sac (Symbole de recyclage « 4 »)	0,0078 kg
Poids carton (Recycling symbol "20" PAP)	0,022 kg
Total Tare Weight	0,0298 kg
Poids brut	0,37 kg
Mètre cube	0,001592 M3
Température de stérilisation recommandée (autoclave)	121 °C
Température max. de nettoyage (Lave-vaisselle)	93 °C
Température max. d'utilisation (pour contact alimentaire)	80 °C
Température max. d'utilisation (pour contact non-alimentaire)	100 °C
Température d'utilisation min. ³	-20 °C
Température de séchage max.	100 °C

PH min. en concentration d'utilisation	2 pH
PH max. en concentration d'utilisation	10,5 pH
Code GTIN-13	5705020310454
Code GTIN-14	15705020310451
Code de marchandise	96039099
UNSPSC Code	47131604
Pays d'origine Code ISO	DK
Pays d'origine	Danemark

Avant utilisation, les nouveaux équipements doivent être nettoyés, désinfectés et stérilisés et toutes les étiquettes doivent être retirées, conformément à l'usage prévu, en distinguant par exemple les zones de production alimentaire à risque élevé des zones à risque faible, les zones hospitalières générales des unités de soins intensifs, etc.

3. Ne pas stocker le produit en dessous de 0° Celsius.